N° 4145. Mercredi 5 Avril 1848.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.
Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Ce, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 4 avril 1848.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU RHÔNE.

Le Comité républicain du Rhône croit devoir apprendre aux électeurs qu'il ne s'est nullement occupé de la candidature du citoyen Petetin.

RITTIEZ, *président.*
TREILLARD, *secrétaire.*

Adjonctions nouvelles au Comité républicain.

Les citoyens Colin, Raphaël Genoudet, Pasquo, Raton (de Lyon), Marigné, Lornage, Chazel, Servant, Cornu, Audenis, Michelet (de Grigny), Turrin, Charréard, Gubian, Amant, Duchêne, Gauthier.

MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE.

Sous les monarchies, les peuples sont gouvernés non dans leur intérêt, mais dans l'intérêt de ceux qui sont à leur tête, ou dans l'intérêt de la caste et des privilégiés qui entourent le monarque, le défendent, et en retour sont protégés par lui.

L'expérience des dix-sept dernières années ne nous a-t-elle pas assez prouvé qu'une résistance entêtée, aveugle et provocatrice des pouvoirs publics est organisée partout et s'oppose à tout progrès? Un instant l'opinion publique donne-t-elle raison aux amis de la liberté, à tous ceux qu'anime un sincère amour pour leurs frères, cette résistance organisée pactise avec lui; mais ces pactes sont toujours faits avec l'arrière-pensée de tromper le peuple, dont l'étonnement et l'exaspération ne font que s'accroître et rendent de plus en plus imminentes les révolutions. La mauvais foi du monarque rend le recours à la violence nécessaire et juste, et, suivant une expression célèbre, fait de l'insurrection le plus saint des devoirs. Si les rois en étaient les seules victimes, il n'y aurait pas grand mal; mais les peuples en souffrent. Les rues de nos cités sont transformées en champs de bataille; des frères égarés y répandent le sang de leurs frères; la peur s'empare des esprits; une sorte de torpeur plane sur tout l'empire; la confiance se retire, le travail manque, tout le monde souffre, et les dommages qui en résultent pour la société sont souvent incalculables.

Que sera-ce si, comme sous le pouvoir qui vient de tomber, aucun homme d'un vrai mérite n'entoure le trône, si la voix des hommes d'état cesse de se faire entendre, si les intrigues de quelques diplomates d'antichambre règlent les rapports des gouvernants et des gouvernés et les relations internationales, si le chef de l'Etat et ses courtisans sont cupides et corrupteurs, si, adorateurs du veau d'or, ils veulent faire de ce culte des âmes sordides le culte d'un grand peuple? On pardonne encore l'ambition quand le génie et la grandeur d'âme lui servent de cortége; mais un monarque ambitieux sans droiture de cœur, sans grandeur d'âme, sans idées nobles, c'est une calamité, c'est un fléau; les petits brouillons, les petits et les grands fripons, les petits intrigants occupent seuls les grandes places de l'Etat. Ne faut-il pas une cour à tous les rois?

La forme républicaine, au contraire, est la meilleure, parce que c'est celle qui assure le plus l'ordre public. La marche du gouvernement est une, quels qu'en soient les agents, parce qu'elle ne change pas à chaque règne, suivant les caprices du moment ou les intérêts d'une dynastie, mais seulement avec les opinions et les intérêts de la majorité; seule la République offre des garanties contre toute révolution, parce que seule elle présente des remèdes légaux contre tous les abus, et que sous son empire le peuple n'est pas obligé d'avoir recours à la force brutale pour se faire justice par lui-même.

Sous la République, le pouvoir n'est pas dans la nécessité de ménager les factions, de pactiser et par conséquent de mollir avec elles, parce qu'il est fort, puissant, que l'intérêt de la nation le préoccupe seul, et que l'intérêt de la nation exige que les factieux soient réduits à l'impuissance. Tel n'est pas l'intérêt d'un monarque, d'une dynastie, d'une caste de privilégiés. Aussi n'a-t-on pas vu la royauté constitutionnelle tendre la main aux partisans de l'Empire, sourire aux carlistes, capter les bonnes grâces des partis sans jamais s'efforcer de les maîtriser? Diviser pour régner a toujours été la devise des rois; unité, concorde, harmonie des forces sociales, voilà la devise des républiques.

Que les souvenirs de 93 ne ous ntrompent pas, l'analogie est dans les mots, elle n'est pas dans les choses; une république réelle n'a jamais existé en France comme forme de gouvernement, mais seulement comme manière d'être révolutionnaire. La Convention elle-même ne s'est jamais fait illusion à cet égard; bien plus, elle a pris soin de le proclamer, en déclarant que le gouvernement était révolutionnaire jusqu'à la paix; révolutionnaire, c'est-à-dire exceptionnel, glorieux, terrible, plein d'agitations, de tempêtes, de dangers, de sacrifices. Le gouvernement républicain est essentiellement pacifique; les gouvernements monarchiques et aristocratiques sont seuls révolutionnaires. Sans la liberté, ou avec peu de liberté, l'oppression est partout et l'ordre nulle part.

« S'il y avait un peuple de dieux, a écrit Rousseau, il se gou-
» vernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne
» convient pas à des hommes. »

Cette pensée du grand philosophe renferme quelque chose de vrai et quelque chose d'erroné. Le vrai, le voici : c'est que le gouvernement démocratique est le plus parfait de tous; l'erreur consiste à dire que ce gouvernement est tellement parfait, que l'on doit désespérer de le voir régir les peuples.

Oui, le gouvernement républicain est le plus parfait de tous; mais de ce qu'il est le plus parfait, de ce qu'il exige, par exemple, plus de vertus et plus de lumières de la part des gouvernés, de ce que dans certains temps il serait difficilement applicable, faut-il en conclure que jamais et chez aucun peuple, en dépit de la perfectibilité des mœurs et des intelligences, des progrès de la saine raison publique, il ne saurait servir de base à la constitution? Non, cela n'est pas. Pour qu'une république soit stable, il suffit que chacun des citoyens qui la composent ait conscience de ses droits et de ses devoirs, qu'il soit énergiquement résolu à exercer les uns et à accomplir les autres; il suffit, en un mot, que la raison publique soit éclairée. Or, est-il impossible qu'il en soit jamais ainsi? Là est la question. Rousseau l'a résolue par l'affirmative : là est son erreur; autrement, il faudrait admettre que la civilisation n'est qu'un leurre; ce serait une impiété, un sacrilége.

Hier lundi, entre huit et neuf heures du matin, la colonne de Savoisiens partie de Lyon, et au nombre d'environ dix-huit cents hommes, est arrivée à Chambéry, sans rencontrer d'obstacles. Les Savoisiens avaient traversé le Rhône à Belley et pénétré sur leur territoire par Yenne où leurs compatriotes les ont parfaitement accueillis. Après une halte, ils s'étaient dirigés par la plaine vers le Mont-du-Chat qu'ils ont traversé au milieu du jour, et ont descendu les rampes qui dominent le lac du Bourget.

Arrivés dimanche soir au Bourget, ils y ont formé un camp parfaitement organisé, dans la crainte de quelque surprise, et y ont passé la nuit.

Ils se sont remis en route lundi matin, et ont fait halte au Pont-Rouge, à cinq kilomètres de Chambéry; de là ils ont envoyé un parlementaire.

Ils demandaient à entrer en proclamant la République; le conseil municipal a délégué vers eux deux de ses membres pour les prévenir qu'ils seraient reçus en amis. Le gouverneur était parti depuis samedi vers deux heures.

La colonne est entrée alors par le faubourg Machet, escortée par une partie de la population qui était allée à sa rencontre; les chefs ont proclamé la République; un gouvernement provisoire sera organisé, et la population appelée à élire des mandataires qui statueront sur la forme du gouvernement.

Les anciens débris de nos vieilles légions ont à leur tour témoigné au gouvernement le dévouement qui n'a cessé de les animer depuis la chute de nos glorieuses armées. Une réunion de quelques milliers de ces braves est allée, hier lundi, complimenter M. Arago sous l'uniforme que les balles étrangères ont souvent visité. La réunion était imposante; ces vieilles moustaches, tremblant d'émotion, autour des couleurs qui les guidaient parmi la mitraille ont salué la République des plus vives acclamations. Un colonel d'état-major en retraite, le citoyen Grange, a adressé à M. Arago le discours suivant :

Citoyen commissaire du gouvernement provisoire,

Au nom de tous ces glorieux débris de nos vieilles armées, je viens vous dire que, du fond de nos humbles retraites, nos cœurs ont tressailli de bonheur et d'espérance au cri sacré de liberté, par lequel nos héroïques enfants viennent de la conquérir et de la sceller à jamais au prix de leur sang.

Citoyen! soyez auprès de notre gouvernement provisoire le fidèle interprète des vœux francs et sincères de tous ces vieux lambeaux de gloire, *dont un grand nombre depuis si long-temps gémissaient dans l'oubli et le mépris de la tyrannie*... Oui, veuillez l'assurer qu'ils seront toujours dignes et fiers de lui servir de rempart, et toujours prêts à verser le sang qui leur reste pour le soutien de la République, la gloire et l'honneur de cette belle France, notre patrie, dont le noble et généreux élan aura bientôt émancipé les peuples nos frères, qui vont briser leurs chaînes et écraser leurs tyrans. *Vive la France! Vive la République!*

Aujourd'hui règne à la Croix-Rousse une vive agitation par suite d'une découverte faite dans l'église.

Le bruit s'était répandu que des armes étaient cachées dans cette église, et M. le maire de la Croix-Rousse, accompagné de MM. Galerne et Chaumont, escortés des citoyens qui veillent en ce moment au maintien de l'ordre public (les Voraces), s'y sont transportés dès hier soir, vers neuf heures, pour faire une perquisition. Les recherches ont bientôt commencé, avec le plus grand ordre, dans toutes les dépendances de l'édifice. On a soulevé quelques dalles, et aussitôt se sont offerts aux regards une grande quantité de cercueils, le plus grand nombre en état parfait de conservation. M. Chapot, médecin, a été aussitôt invité par M. Galerne à se transporter sur les lieux.

Trois caveaux ont été ainsi reconnus entièrement pleins de cercueils entassés pêle-mêle.

M. le docteur Chapot, accompagné de MM. les magistrats de la Croix-Rousse et de M. Galerne, reconnaît facilement des squelettes parfaitement intacts, dépouillés de leurs chairs, dont quelques-uns de jeunes filles conservaient encore de beaux cheveux blonds. Quant à leur nombre, il est impossible de l'évaluer pour le moment, car ils sont empilés depuis le sol jusqu'aux voûtes; mais on est au-dessous de la vérité en le fixant au moins à trois cents. Ce qu'il y a de positif, c'est que ces cadavres, dont les plus récents remontent au moins à cinquante ans, ont été, il y a quelques années, jetés sans ordre dans ces caves, lors de la reconstruction de l'église. Deux vicaires présents, ainsi que le sacristain, n'ont pu, du reste, donner aucun renseignement.

Ce matin, à huit heures, le même médecin s'est transporté de nouveau à l'église, accompagné de M. Chanay, commissaire du gouvernement près le tribunal; il y a trouvé M. le commissaire de police de la Croix-Rousse, M. le maire Auberthier, l'architecte de l'église et ses deux confrères les docteurs Bastide et Duviard. Ils ont été unanimes à reconnaître que tous ces corps avaient été inhumés avant la première révolution. Ainsi, rien n'est plus faux que ce bruit qui a une tendance à se propager, savoir, que ces corps proviendraient des maisons Denis et Collet, seraient le résultat de crimes, et auraient été portés furtivement dans ces caves pour que les auteurs pussent échapper à l'action de la justice.

Demain un rapport du commissaire de la Croix-Rousse, accompagné d'une expertise médico-légale des docteurs Chapot, Duviard et Bastide, finira de dissiper tous les doutes sur cette affaire ténébreuse en apparence, mais simple dans le fond.

Beaucoup de réclamations nous sont faites au sujet de l'insuffisance du nombre des coupons de 25 f. que la Banque de Lyon émet chaque jour; cette émission serait en disproportion avec les besoins du petit commerce.

Depuis quelques jours les abords de la Banque seraient encombrés, dès six heures du matin, par quatre à cinq cents personnes demandant chacune l'échange d'un billet de 250 f. contre des coupures de 25 f., si bien que c'est à peine si quatre-vingts personnes peuvent obtenir ce qu'elles désirent; celles qui stationnent à la porte et qui se présentent le reste du jour sont renvoyées au lendemain.

Il serait à désirer que la distribution fût plus active et qu'elle se prolongeât plus avant dans la journée. De cette manière la mesure prise par la Banque ne serait plus illusoire.

Plusieurs caporaux du 13e léger nous prient d'engager les bons citoyens à exhorter tous les militaires à rentrer dans leurs casernes à l'heure de la retraite, de manière qu'ils répondent tous à l'appel du soir. Beaucoup de leurs camarades ne rentrent pas dans la caserne, sous prétexte d'aller fraterniser avec la population; où vont-ils pendant toute la nuit? « Les soldats
» vraiment démocrates, disent-ils en terminant leur lettre,
» n'ont jamais cherché à enfreindre les règles sacrées de la dis-
» cipline, qui seule peut, au jour du danger, sauver la Ré-
» publique. »

Hier 3 avril, un détachement composé de soixante Allemands s'est mis en route pour regagner la patrie. Ils se sont d'abord réunis dans le local de la société allemande de secours mutuels. En tête de la colonne étaient déployés les drapeaux allemand, français et polonais. Quelques citoyens accompagnaient le détachement, dont la marche était ouverte par un groupe de chanteurs.

Arrivés à la place de la Boucle et au pied de l'arbre de la liberté, les trois drapeaux furent entrelacés comme un symbole de l'alliance fraternelle des trois nations. Là, le citoyen Lortet, dans une courte allocution en langue allemande, a exprimé aux émigrants les vœux du peuple français pour l'affranchissement complet de leur patrie. Un Polonais a proclamé l'alliance fraternelle de la Pologne et de l'Allemagne, l'union de tous les peuples par la république universelle.

Avant de se remettre en route, les Allemands ont chanté en chœur quelques couplets de la belle chanson de Arerdt : *Quelle est la patrie de l'Allemand?*

Au rédacteur du CENSEUR.

Citoyen,

C'était une grande et belle journée pour notre population entière que l'inauguration de l'arbre de la liberté sur la place des Macchabées, à Saint-Just.

En écrivant ces lignes, je ne suis point encore remis de la vive et profonde émotion dont je me suis trouvé saisi dans cette solennité toute patriotique. Oui, c'est par de tels actes que l'on prouve aux oppresseurs de nos libertés, aux éternels ennemis de notre forme gouvernementale, que la République est impérissable aujourd'hui; c'est par de semblables démonstrations que l'on dissipe les alarmes, que l'on fait taire cette profonde tristesse que l'ajournement des élections était venu subitement répandre sur le sol de notre belle cité.

Citoyens et soldats, prêtres et artistes, tous ont prêté leur concours à ce grand œuvre d'une spontanéité toute nationale. Là, le peuple était à l'aise, car chacun respirait un parfum de liberté que ne comprimait plus la présence de sbires mercenaires, de gendarmes et d'agents provocateurs, ornements obligés de toutes les fêtes populaires des royautés passées. Le plus grand ordre a régné partout, et la joie n'a cessé de se montrer dans les rues, sur les places, dans les établissements publics. C'est que le peuple a de sublimes instincts, et s'il n'a pas besoin, lui, comme Josué, d'arrêter le soleil dans sa course pour étouffer des oppresseurs, il ne s'agite et ne se trouble que lorsque parlent à ses passions de lâches anarchistes, des fauteurs de désordre, cherchant, n'importe sous quelle bannière, à l'égarer, pour tenter, en le divisant, de lui redonner des fers... Insensés! s'ils ont entendu nos chants, s'ils ont pu admirer de près les généreuses inspirations qui nous animaient tous, ils ont dû se retirer bien convaincus que là où le patriotisme se traduit en de telles manifestations, le règne du despotisme et de l'imposture est à tout jamais noyé dans le sang de nos martyrs.

Vers onze heures, des détachements de toutes les compagnies du 12e bataillon de la garde nationale en armes, tambours et musique en tête, stationnaient sur la place des Minimes. Les compagnies de Saint-Paul sont bientôt venues se joindre à leurs frères d'armes, puis un détachement de la garnison, sur l'invitation faite au lieutenant-général de la division, a pris place dans cette imposante cérémonie. C'était le 68e de ligne, ce beau régiment dont la cité s'énorgueillit, parce que, fidèle à ses devoir, à nos principes, et fidèle à la discipline, il n'a point affligé nos murs par des scènes d'exaltation d'un patriotisme mal compris. Honneur à de tels soldats! gloire à leurs dignes chefs! La patrie a une foi égale en leur civisme et en leur bravoure.

La garde nationale, ses officiers et le chef de bataillon en tête se sont rendus alors sur la place des Macchabées, qui par malheur n'offrait pas tout le développement que nécessitait l'affluence des citoyens réunis sur ce point. La foule était immense; fenêtres et balcons étaient pavoisés aux couleurs nationales. Là se dressait, gigantesque et magnifiquement paré, l'arbre de la liberté, surmonté du bonnet phrygien. Tout autour la haie avait été formée, puis le clergé, qui dès le matin avait offert son concours, est venu bénir l'arbre. La musique jouait *la Marseillaise*, cette grande hymne si enivrante de patriotisme et de verve. Alors, dans une chaleureuse improvisation hautement applaudie, le citoyen curé de Saint-Just a rappelé que le fils du charpentier de Nazareth, lui qui le premier était mort sur l'arbre de la liberté en prêchant le dogme de l'égalité, de la fraternité, avait daté de son ère le principe fondamental de la liberté, mais d'une liberté toute exempte de privilèges ou d'oppression, et que la République avait toutes les sympathies du clergé.

Le citoyen Ambroise, des Célestins, a chanté alors *la Marseillaise* avec une âme de feu, une énergie toute nouvelle; il a produit le plus grand effet. A cet artiste si aimé du public a succédé bientôt un autre artiste au cœur chaud et brûlant, l'auteur des paroles de *la Lyonnaise*, de ce chant si national et si pur, le citoyen Lefebvre. Il a été écouté avec un frémissement de bonheur indicible; mais c'est surtout lorsque dans un quatrième couplet, improvisé pour la circonstance, il a fait une heureuse allusion au martyre des Macchabées, que l'enthousiasme n'a plus connu de bornes. Le citoyen Lefebvre a dû recommencer une seconde fois ce dernier couplet, qui de nouveau a été couvert des plus bruyantes acclamations et des applaudissements de la foule.

Le silence s'est bientôt rétabli, et d'autres citoyens ont pris la parole. Le docteur Brevard, capitaine des grenadiers de la section des Minimes, a fait entendre tout d'abord une vigoureuse allocution frappée au cachet des vrais sentiments républicains.

D'autres orateurs, dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms, sont venus lire ensuite des pages fortement écrites, toutes noblement senties et empreintes d'un même esprit d'unité, de patriotisme et de foi dans l'avenir.

Le chef du 12e bataillon, accompagné d'un grand nombre d'officiers de la garde nationale, a passé ensuite dans les rangs, et le défilé a commencé. Mais la cérémonie n'était point terminée. Des tables avaient été disposées en plein air; les faisceaux ont été formés; militaires et citoyens se sont confondus dans un ordre admirable. Chacun se disait en voyant tous ces groupes fraternellement unis : Oh! combien il est puissant un peuple qui sait ainsi traduire sans secousse et sans commotion pour l'ordre social une si belle manifestation!

Au milieu de cette joie de tous, les ouvriers désignés sous le nom de *voraces* arrivèrent. Ils venaient, comme nous, saluer l'arbre de la liberté; ils venaient se joindre à une manifestation toute populaire. Ils ont été accueillis en frères, les verres se sont choqués, d'autres chansons ont succédé à d'autres chansons, puis, avec calme et dignité, ils ont défilé devant l'arbre de la liberté. Ils ont prouvé qu'ils sont intéressés à l'ordre, au travail et à la prospérité publique... Qu'on ne vienne donc plus jeter des défiances parmi les citoyens!

Cette journée a été grande; ce sera une page intéressante de l'histoire de la ville de Lyon.

Au bruit et à l'agitation a succédé bientôt le calme le plus parfait. Le soir, les officiers, réunis dans un banquet tout fraternel, se félicitaient de l'harmonie d'une fête si magnifique, et remerciaient Saint-Just et son excellente population de la gracieuse et bienveillante hospitalité qu'ils avaient offerte avec tant de cordialité à tous nos frères et amis.

Le chef du 12e bataillon,
DENAN.

Paris, le 2 avril 1848.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons eu avant-hier communication du premier numéro d'une *Revue Rétrospective*, ou *Archives secrètes du nouveau gouvernement*. La principale pièce de cette *Revue*, qui contient divers autres documents, entre autres une lettre assez curieuse de M. Golbéry, est un rapport en plusieurs lettres, et portant diverses dates, celle du 22 octobre 1839, celle du 23 et celle du 24 du même mois. Ce rapport, rédigé avec assez de talent, est une révélation complète, soumise alors aux instructeurs de l'affaire du 12 mai 1839, de tous les moyens dont disposaient les conspirateurs républicains d'alors, de l'organisation des sociétés secrètes, et du caractère de leurs chefs. Au seul point de vue historique, cette révélation publiée aujourd'hui serait curieuse; mais elle acquiert un intérêt singulier de la position même où s'est placé son auteur, ancien détenu politique il y a six semaines encore, et qui maintenant préside un club où l'on déclame tous les jours avec force contre le gouvernement provisoire, comme n'étant pas à la hauteur des événements. La *Gazette des Tribunaux* donnant aujourd'hui à la publication de la *Revue Rétrospective* sa redoutable publicité, ce président ne jugera sans doute pas convenable de continuer ses fonctions; il aimera mieux, nous le croyons, se dérober à cet honneur.

« Ce sont les meneurs subalternes, disait cet homme alors emprisonné, en octobre 1839, tels que Fonberteau et les autres nommés hier, qui, par jalousie des Saisons, ont fait le *Moniteur Républicain*. L'apparition du premier numéro m'a étonné. Même parmi ces hommes-là il n'y a pas de gens pour faire un attentat contre le roi. Villecoq, qui est un des leurs, est un homme d'une vie privée méprisable, de mauvaises et sales affaires.

» Il y avait très peu d'argent dans les Saisons; les cotisations avaient été supprimées; toute collecte était interdite. Aujourd'hui les munitions manquent complètement; c'est dans les munitions qu'est la grande difficulté. Le matériel est encore plus difficile à organiser que le personnel. On achète de la poudre en détail, mais il n'est pas facile de fabriquer un nombre de cartouches un peu considérable.

» Dans les Familles, il y avait de nombreux rapports avec les régiments, notamment avec les 6e, 20e, 22e et 56e de ligne, 1er, 5e et 6e léger; c'est surtout dans le 22e de ligne que les relations étaient étendues.

» Voici quel était le projet de fuite de B....:

» Il avait accepté de réorganiser la société, mais il voulait s'en aller une fois l'organisation faite.

» Il se proposait d'aller en Suisse, dans le canton du Tessin. Après deux ou trois mois passés en Suisse, il aurait perdu toute direction; on ne se serait plus soumis à lui demander le mot d'ordre.

» On a des projets pour 1840. C'est une époque. On est butté dans les sociétés sur cette idée-là; mais les sociétés ne pourront être en mesure, au moins pour le commencement de l'année. Depuis les dernières mesures prises par la police, le matériel est beaucoup plus difficile à acquérir qu'auparavant.

« Ce n'est pas le samedi soir, 11 mai, qu'on a donné l'ordre aux chefs pour une revue. L'ordre a été transmis hiérarchiquement; chacun croyait qu'il ne s'agissait que de passer en revue sa *saison*, son *mois* ou sa *semaine*, comme cela se pratiquait souvent. On n'avait pas même l'idée d'une revue générale; à peine trois ou quatre savaient qu'on allait se battre.

» Les montagnards subsistent toujours, mais avec leurs anciens défauts; ce sont les plus puissants antagonistes du gouvernement.

» Lamieussens est trop engagé pour reculer; il a de l'influence, il sera bientôt le seul chef. Cette situation lui fait illusion; il persistera dans la ligne qu'il a prise. Il est appuyé auprès des sociétaires par l'amitié de Barbès, dont le nom est aujourd'hui en grande odeur de sainteté.

» La société n'avait pas de rapports dans la garde nationale. L'idée de faire habiller des sociétaires en gardes nationaux n'a jamais existé. C'est une invention des montagnards. Ce projet aurait été absurde; il aurait fallu dépenser, pour acheter ces habits, un argent qu'on n'avait pas, et, de plus, l'invitation de revêtir les uniformes aurait été pour les hommes un signal de combat. Or, rien n'est possible sans un secret absolu. Si les hommes savent par avance qu'on doit se battre, toute chance de succès disparaît.

» Une association nouvelle ne peut pas se former; la volonté des hommes capables est épuisée. Le gouvernement n'a pas ce danger-là à craindre; son plus grand péril, c'est une conspiration bonapartiste dans l'armée. Les bonapartistes profitent de la lutte que le gouvernement et la république ont soutenue l'un contre l'autre, et du mal qu'ils se sont fait réciproquement. L'avantage des bonapartistes, c'est d'être neufs. Sous ce rapport, ils ont un grand tort de publier un journal. Ils se sont exposés à la discussion; ils ne peuvent pas lui résister. Ils sont trop percés à jour pour le supporter. »

—Avant-hier, nous étions allé au club présidé par M. Auguste Blanqui, ex-détenu, qui paraît être très mécontent du gouvernement provisoire et de tout le monde en général. On nous avait laissé entrer sans carte, et nous avions pu nous placer aux galeries du théâtre des ci-devant Menus-Plaisirs. Nous étions curieux de savoir s'il serait question à la séance des révélations publiées dans la *Revue Rétrospective* le même jour. Il n'y fut question en aucune façon de ces révélations, de cette publication si grave; mais il y fut question du *citoyen Girardin* et de la garde nationale.

Hier, nous nous sommes présenté de nouveau pour entrer; mais deux hommes armés, placés sur le seuil de la porte, nous arrêtèrent en nous demandant une carte que nous n'avions pas. Nous ne pouvons donc rendre compte de cette séance *de visu* et *de auditu;* voici seulement ce que nous lisons dans un journal, le *Salut public :*

« SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE.
» *Présidence du citoyen Blanqui.*

» Ce soir, on s'attendait à une séance fort orageuse dans l'enceinte du Conservatoire, où se tient le club de la *Société républicaine.*

» On avait lu dans la *Gazette des Tribunaux* du matin un document que nous publions ci-dessous.

» A huit heures et demie, après une heure d'attente, la séance du club a été ouverte.

» Le président, le citoyen Blanqui, est venu déclarer que la *Gazette des Tribunaux* avait publié une note infâme dont les termes sont tellement transparents, qu'il reconnaît qu'ils s'appliquent à lui; qu'il avait l'intention de la combattre; que, pour le faire, il lui fallait un numéro du *Moniteur* de 1840 et un numéro de la *Réforme* de décembre 1844; qu'il ne s'agissait pour lui de rien moins que de faire des révélations qui terniraient la réputation de quelques membres du gouvernement provisoire, et qu'enfin il allait céder le fauteuil au vice-président afin de prendre de nouveaux renseignements.

» En effet, il s'est retiré dans le fond de la salle, et là il a eu quelques entretiens avec plusieurs personnes.

» On s'attendait généralement à ce que le citoyen Blanqui prît la parole avant la fin de la séance, mais il ne l'a pas fait. »

— M. Auguste Blanqui écrit à la *Gazette des Tribunaux* et aux autres journaux pour démentir l'authenticité du grave document publié par la *Revue Rétrospective*, document qu'il qualifie lui-même d'infâme. Sa lettre indique qu'il va faire un procès. C'est, en effet, le seul moyen que M. Auguste Blanqui puisse employer, et il ne saurait l'employer trop tôt. Nous saurons, dans un débat contradictoire, si le gouvernement a les pièces originales entre les mains, comme on le prétend, ou s'il s'est trouvé un faussaire qui ait pu écrire les révélations singulières datées des 22, 23 et 24 octobre 1839. Que la lumière se fasse, c'est tout ce que nous demandons.

— La *Revue Rétrospective* publiera dans son premier numéro les noms des personnes qui touchaient une part des fonds secrets sous l'ancien gouvernement. Ne serait-il pas urgent que cette publication fût faite le plus tôt possible? Il y a en ce moment, par toute la France, une multitude d'hommes tarés qui s'offrent aux électeurs, et qui crient sur les toits leur dévouement, leur républicanisme et leurs vertus. Il serait déplorable que les révélations de la *Revue* arrivassent trop tard, et que certains départements trompés envoyassent à l'assemblée nationale, sans le savoir, des hommes flétris par de semblables aumônes.

— Sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, en fouillant le sol, on a trouvé des ossements dont les uns doivent être ceux des victimes de la monarchie tuées en juillet 1830, et les autres ceux des victimes de la Saint-Barthélemy.

— L'ordre vient d'être fatalement troublé à Lillebonne. A la suite de désordres graves, datant des premiers jours de mars, des arrestations avaient été faites, et les prévenus dirigés sur la prison du Havre. Dans l'après midi de jeudi, une masse de tapageurs qui s'étaient recrutés de toutes parts, entraînant avec elle la foule ordinaire des curieux, se transporta sur la place de la mairie et demanda la mise en liberté des prévenus. Le maire, ayant reçu une députation, s'efforça de lui démontrer l'impossibilité d'un tel acte. Les délégués se replièrent sur la foule, qui se retira en vociférant des menaces. Tout annonçait de nouveaux troubles pour le lendemain On appela des troupes du Havre pour renforcer la garde nationale de la localité. L'attroupement se reforma le vendredi, en manifestant d'abord un nouveau caractère. Un arbre était porté au milieu d'un rassemblement désordonné, un arbre de liberté qu'on voulait planter avec l'appareil de ce qui est le plus antipathique à la liberté, avec le cortége de l'insurrection et de la violence.

Le maire essaya de prouver à cette foule qu'il fallait faire de cette fête une fête de famillle, et la renvoyer à un jour plus opportun. Les meneurs répondirent par des huées, et reprirent leur demande de la veille, voulant qu'on leur livrât des ôtages immédiatement.

Toutes les voies de conciliation épuisées, le maire fit faire les sommations, la ligne et la garde nationale s'avancèrent.

« Elles furent accueillies par une grêle de pierres qui, dit le *Journal de Rouen*, blessèrent plusieurs personnes dans les rangs de la ligne et de la garde nationale. Une grande partie de l'attroupement avait fui devant les sommations et devant les démonstrations jusque-là inoffensives de la troupe; mais les assaillants étaient nombreux encore, quelques uns armés de bâtons et même de louchets dont ils se servaient pour résister. Enfin, deux coups de feu partis de deux points du groupe annoncèrent des projets acharnés de résistance.

» Une décharge riposta des rangs de la garde nationale et de la ligne.

» Il y avait sang et mort. Les balles avaient tué deux femmes, quatre hommes, et fait une quinzaine de blessés, dont un a succombé hier matin. »

Il est évident, d'après toutes les explications dont le *Journal de Rouen* fait suivre cet événement, que l'autorité et la force publique ont été poussées dans leurs derniers retranchements.

La garde nationale de la Guillotière a été passée en revue le 2 avril par le maire de cette commune, qui a prononcé le discours suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, je viens vous remercier, au nom de la commune, de votre zèle et du concours que vous avez donné à la République et au gouvernement provisoire.

Vous avez sans doute beaucoup fait, mais il vous reste beaucoup à faire : c'est d'appuyer vos représentants dans la tâche difficile qu'ils doivent accomplir.

Vos généreux efforts, j'en suis convaincu, leur sont acquis; le calme et l'énergie en sont le seul garant.

Citoyens, la garde nationale, c'est le peuple, c'est la nation; c'est de votre patriotisme que vont découler les nouvelles institutions qui doivent régénérer cette France républicaine qui promena jadis ses glorieux étendards sur le sol européen.

Aujourd'hui, citoyens, nous n'avons plus de conquêtes à faire le sabre à la main, mais nous avons à donner au monde l'exemple de l'union, de la force et de la sagesse qui fait d'une nation un peuple de frères.

Les armes que vous portez sont les insignes de l'homme libre; c'est le signe de l'union; c'est avec elle que vous devez défendre vos libertés contre tous les prétendants.

La République a chassé la monarchie, elle ne doit plus se représenter sous quelque forme que ce soit; autrement, nous n'aurions plus qu'un fantôme sous le bonnet républicain. Alors, malheur à l'audacieux qui aurait une semblable pensée!

Garde nationale, vous êtes et vous serez à jamais la sauvegarde de nos institutions et de nos libertés. La France compte sur vous comme vous devez compter sur elle.

Vive la République!

On nous écrit de l'Arbresle :

Dimanche 2 avril, on a planté à l'Arbresle un arbre de la liberté. La statue de la déesse, entourée de jeunes filles vêtues de blanc avec des rubans rouges, a été portée en triomphe, suivie d'une foule immense accourue des cantons voisins.

Le maire et le docteur Gérard ont prononcé des discours patriotiques; le citoyen Borne, président du club, a fait l'allocution suivante :

« Citoyens,

« Criez tous avec moi : *Vive la liberté!* (Vivats prolongés.) Hier vous étiez esclaves, aujourd'hui vous êtes libres; levez la tête devant la déesse qui défend vos droits. Jadis chaque fête, chaque dieu, chaque roi était la source d'une oppression, d'une humiliation pour vous; maintenant vous êtes souverains, cette fête est la vôtre, vous ne vous prosternerez plus. Le dernier de nos tyrans a fui devant cette image sacrée qui réduit à l'impuissance la caste corrompue où il puisait sa force; conservez toujours ce divin symbole, et, plutôt que de le perdre, mourons tous en criant : *Vive la liberté! vive la République!* (Longues acclamations.) »

La commune, réunie la veille pour le programme, de la fête avait décidé, à l'unanimité, qu'aucune des cérémonies superstitieuses qui rappellent l'ancienne oppression ne viendrait attrister les citoyens.

Au rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Vous êtes prié, au nom de l'humanité et de la Pologne, de vouloir bien donner la plus grande publicité à l'article que nous avons l'honneur de vous communiquer.

Au moment où les jeunes réfugiés polonais valides cherchent les moyens de pouvoir aller porter du secours à leur patrie, nous annonçons aux invalides, aux vieillards, aux femmes et aux enfants, que le dépôt général de toutes ces personnes commence à se former à Alize-Sainte-Reine, près Semur, dans le département de la Côte-d'Or.

Si les invalides et les femmes des réfugiés n'avaient pas les fonds nécessaires pour faire la route, il faut qu'ils s'adressent aux réfugiés plus riches, aux autorités et aux comités polonais qui sans doute seront bientôt formés dans toutes les villes de France.

A Sainte-Reine, on attendra les événements, et on ira ensemble en Pologne aussitôt que l'occasion favorable se présentera.

Nous comptons sur les autorités françaises, sur la sympathie des particuliers en France et en Allemagne, et sur toute l'émigration polonaise, sans distinction de couleur et d'opinion politique, pour la réalisation de ce plan philanthropique et national.

VICTOR SZOKALSKI,
Docteur en médecine et en chirurgie, médecin à Sainte-Reine (Côte-d'Or).

JACQUES MALINOWSKI,
Licendié ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Semur (Côte-d'Or).

On lit dans la *Revue* du *Moniteur Industriel :*

Si l'embarras financier est grand, accusons-en notre ignorance des ressources du crédit.

En effet, en propriétés foncières et mobilières, en établissements industriels et en marchandises diverses, nous possédons aujourd'hui des sommes immenses.

Eh bien! parmi toutes ces valeurs, une seule circule, une seule est réellement bonne. Qui a des écus est riche, qui n'a que des terres, ou une manufacture, ou des marchandises, ne peut presque rien.

Cependant le numéraire n'est pas la véritable propriété. On ne vit pas de fricassées de pièces de cinq francs. Aussi l'on peut très bien s'imaginer un peuple sans numéraire, mais on ne saurait s'imaginer un peuple sans terres, ni usines, ni marchandises.

Mais si les propriétés par excellence ne circulent que très difficilement, et si un signe ou trop rare ou trop facile à retirer du marché a reçu de la loi le privilége presque exclusif de la circulation, n'est-ce pas une faute?

Pour savoir ce qu'il en est, supposons un moment qu'aujourd'hui que la diminution du crédit a provoqué nécessairement une augmentation de numéraire dans certaines maisons, chacun pût se servir de ce qu'il a, ainsi livrer en échange d'écus ou d'un crédit un privilége sur des champs et des usines dont la valeur serait relativement fixée et garantie par le sceau de l'Etat, il est évident que non-seulement la somme des valeurs en circulation serait aussitôt infiniment plus considérable, mais encore qu'un grand nombre d'agriculteurs, d'industriels et de négociants, aujourd'hui dans l'impossibilité de faire des avances au travail, pourraient continuer leur importante mission, fabriquer des produits et distribuer des salaires, c'est-à-dire augmenter à la fois la somme des choses à consommer et la puissance de consommer du plus grand nombre.

Ce ne sont pas là les seuls motifs de la mobilisation de la propriété foncière. Mais qui ne sait que pour la terre, comme pour l'homme, la logique est de lui permettre d'aller où elle veut, là où elle a intérêt d'aller? Car enfin un système qui condamne tel négociant, propriétaire de terres, qui a souscrit un engagement, ou à la faillite ou à la ruine, faute d'un système de crédit dans lequel la propriété par excellence ait la faculté de circulation, est-il irréprochable, justifiable même?

Et, qu'on ne l'oublie pas, ce crédit ne serait pas un mensonge; chaque titre pourrait, pour ainsi dire, représenter un lot de terre, une fraction d'une usine. Ce n'est pas tout; comme le champ et l'usine, mis en circulation, devraient avoir, s'ils étaient vendus, un prix supérieur au prix du titre circulant, en un mot, comme la sécurité des détenteurs des titres circulants devrait être et serait absolue, les titres circulants seraient recherchés, la somme de numéraire pourrait être impunément diminuée, et le travail, au lieu d'être arrêté, serait fortement accéléré.

Une sorte de panique s'est répandue en Allemagne. On dit partout de l'autre côté du Rhin qu'on organise à Paris une armée révolutionnaire d'ouvriers allemands pour révolutionner leur pays. On fait monter leur nombre à des chiffres fabuleux. Il n'est question de rien moins que de 60,000 hommes armés en guerre, et marchant par étapes de Paris à Strasbourg ou à Metz, le drapeau tricolore en tête et *la Marseillaise* à la bouche. Les gouvernements se sont émus à l'approche de cette propagande républicaine qui menaçait leurs trônes, les propriétaires ne se sont pas moins effrayés de ce qu'ils regardaient comme une invasion du communisme. En Bavière, en Wurtemberg, dans le duché de Bade, on s'est armé, et on assure que l'enthousiasme pour la révolution française s'est fort attiédi depuis ces nouvelles. Elles sont fausses cependant. Tout se réduit à quelques ouvriers prussiens sortis des ateliers et obligés de retourner chez eux. Quelques patriotes allemands se sont emparés de cette

circonstance et ont couvert les murs d'une affiche jaune dans laquelle on demande aux Parisiens des armes et de l'argent pour les patriotes allemands; on a vu aussi chaque dimanche quelques promenades patriotiques dans les rues, avec un drapeau noir, jaune et rouge; tout s'est borné à cela, et le gouvernement provisoire a refusé des fonds et des armes aux Allemands comme aux Belges, aux Polonais, aux Savoisiens. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il était accusé par eux de trahir la cause de la République pendant le même temps que les gouvernements allemands l'accuseraient ainsi de violer le droit public international.

Dans quelques jours toutes ces rumeurs auront cessé, mais il eût été plus sage de lire les discours de M. de Lamartine aux Polonais et d'en tirer cette simple réflexion : que si le gouvernement de la République refuse de donner des armes aux Polonais qui gémissent sous l'oppression et le despotisme, lorsque la France a tant d'intérêt à voir rétablir leur nationalité, il n'ira pas en donner aux Allemands qui se sont affranchis du joug que leurs princes leur imposaient.

Que l'Allemagne se rassure, la France ne veut pas de conquêtes matérielles ni de propagande à main armée. L'influence de ses idées sur le monde a plus de puissance que les baïonnettes; un mois de miracles tels que ceux que nous avons vu les prouve assez, et si les peuples en veulent davantage, il n'est pas besoin de le leur faire vouloir par force. (*Moniteur.*)

L'Angleterre enfin s'émeut sous les pas des chartistes et courbe la tête sous l'imprécation des Irlandais.

L'explosion dans ce pays d'Irlande est imminente. Le peuple s'arme de fusils, de lances, de socs de charrue. Les forgerons ne suffisent pas à fabriquer les fers de piques. Les orateurs du peuple hâtent l'insurrection par leurs chaleureuses clameurs. Nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques extraits des discours prononcés dans le grand meeting qui a eu lieu samedi dernier à Limerick. Nous prenons ces extraits dans le *Times* du 29 mars.

« M. P.-J. BARRY : Nous sommes tout-à-fait décidés à arracher aux Anglais et à tous autres étrangers le gouvernement de l'Irlande, et à faire nos affaires nous-mêmes ; l'Irlande restera-t-elle esclave pendant que l'univers entier devient libre?

» M. DUFFY émet le vœu de voir bientôt la République établie en Irlande, s'il n'y a pas d'autre moyen pour elle d'arriver à la liberté.

» M. O'GORMANN : Que le gouvernement anglais choisisse à son gré le champ de bataille ; qu'il nous combatte par les lois ou par les armes, qu'il emploie l'assignation ou la baïonnette, l'attorney-général ou le carabinier, nous lui résisterons face à face, et nous mènerons à bonne fin notre entreprise après l'avoir commencée vaillamment.

» M. D. REILLY : Je crie au peuple : Aux armes ! aux armes ! aux armes ! 300,000 chartistes anglais s'assemblent à Londres la semaine prochaine ; ils tiendront Londres entre leurs mains. L'Angleterre fera la demande et nous la réponse. »

Il serait trop long de tout citer ; mais, comme on le voit, le jour approche où le peuple d'Irlande et les travailleurs d'Angleterre vont enfin régler leurs comptes avec la vieille aristocratie de la conquête.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire,

Voulant donner un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale aux familles des citoyens qui ont versé leur sang pour la liberté pendant les glorieuses journées de février 1848,

Décrète :

Tout Français qui, en combattant pour la liberté dans les journées de février 1848, est mort ou a reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, donnera droit pour son frère ou celui de ses frères qui serait appelé par la loi du recrutement à l'exemption accordée par l'art. 13, paragraphe 7, de la loi du 21 mars 1832, à celui dont le frère est mort en activité de service, ou a été admis à la retraite par blessures reçues dans un service commandé.

— Le gouvernement provisoire,

Vu la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 27 juin dernier portant qu'il sera fait un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1847 ;

Vu l'ordonnance du 8 novembre 1847, qui détermine que les tirages au sort de ladite classe auront lieu pendant le mois de mars courant,

Dit qu'il y a urgence, et arrête les dispositions suivantes :

Art. 1er. Un conseil spécial de recrutement est institué au chef-lieu de chaque arrondissement pour statuer sur les cas d'exemption et sur la validité des jeunes gens formant le contingent de 1847.

Ce conseil se composera :

1° D'un officier-général ou supérieur;

2° Du commandant du dépôt de recrutement ou d'un officier de gendarmerie ;

3° D'un membre du conseil-général ou d'arrondissement, président.

Un membre de l'intendance militaire, ou à défaut un officier désigné par le général commandant le département, remplira les fonctions de commissaire.

Le conseil sera assisté d'officiers de santé militaires, ou, de médecins ou chirurgiens civils.

Art. 2. Les opérations des conseils de recrutement commenceront du 5 au 8 avril prochain et seront closes le 15 du même mois.

Les listes cantonales seront arrêtées à cette époque par les conseils de recensement et immédiatement transmises au commissaire du département pour être centralisées par lui et remises au général commandant le département.

Art. 3. La mise en activité des jeunes soldats compris sur les listes cantonales pourra avoir lieu, d'après les ordres du ministre de la guerre et suivant la répartition par corps qu'il aura arrêtée, à partir du 1er mai.

Art. 4. Toutes dispositions contraires à celles contenues dans le présent décret et applicables transitoirement à la classe de 1847 sont abrogées.

— Par arrêté du gouvernement provisoire rendu pour l'exécution du décret relatif aux élections générales,

Dans toute l'Algérie, les listes électorales devront être closes au plus tard le 20 avril prochain.

Toute liste qui aurait été close avant la notification du présent décret sera rouverte jusqu'à l'expiration du délai fixé ci-dessus.

Le dépôt des listes dans les mairies ou dans les établissements qui en tiennent lieu, ainsi que les rectifications qu'elles peuvent comporter, seront opérés conformément à l'art. 9 de l'instruction du 12 mars.

— Par arrêté du ministre des finances,

M. Aimé d'Artigues est spécialement chargé de l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte dans les départements.

M. A. d'Artigues prendra le titre de délégué du ministre des finances pour l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte.

— Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, il est institué une commission chargée d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre dans le double but de compléter l'enseignement dans les écoles nationales vétérinaires, et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire.

Cette commission est ainsi composée :

M. Bouilland, doyen de la faculté de médecine de Paris.

MM. Boussingault et Rayer, membres de la section rurale et art vétérinaire à l'Académie des sciences.

M. Thierry.

M. Yvart, inspecteur-général des écoles vétérinaires.

M. Renault, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

M. Laime, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse.

MM. Bouley, Delafond et Magne, professeurs à l'école vétérinaire d'Alfort.

M. Huzard, vétérinaire, membre du bureau de la société nationale et centrale d'agriculture.

MM. Bouley jeune, Barthélemy aîné, Lupin, Leblanc, vétérinaires à Paris.

MM. Riquet, Laborde, vétérinaires militaires principaux.

— La commission des récompenses nationales, vu le nombre de citoyens qui viennent présenter leurs demandes à la commission même, et dans l'intérêt des citoyens, a décidé que la commission ne recevrait les citoyens qui auraient quelques réclamations à lui présenter que les lundis et mercredis, de neuf heures à midi.

La commission s'occupe *avant tout* et *exclusivement* d'abord des blessés, des veuves et parents des morts de février, puis des citoyens qui ont pris une part *authentique* et *sérieuse* aux événements compris entre décembre 1830 et février 1848.

Les demandes doivent être faites *par écrit* et déposées purement et simplement dans une boîte préparée à cet effet au Luxembourg.

La commission répondra à toutes les demandes ; elle invitera à se présenter devant elle ceux qu'elle jugera nécessaire d'entendre.

Afrique française.

ALGER, *le 30 mars.* — Toute la province d'Alger est parfaitement tranquille. Les colons et les Arabes profitent du beau temps pour cultiver et ensemencer leurs terres.

M. le lieutenant-général Cavaignac, notre gouverneur, qui vient de recevoir sa nomination de ministre de la guerre, refuse, dit-on, ce portefeuille, et donne sa démission de gouverneur de l'Algérie ; il veut rentrer comme *simple* citoyen. A la revue qu'il a passée dimanche dernier de la milice et des troupes présentes à Alger, son enthousiasme allait presque jusqu'au délire ; il a fait le sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique, c'est-à-dire la *fantasia*. Le 28 au soir, il a reçu toutes les autorités civiles et militaires et les habitants d'Alger, qui sont venus le féliciter et en même temps lui faire leurs adieux. C'est en ce moment qu'il a fait connaître quelles étaient ses intentions.

Nous attendons son successeur, M. le lieutenant-général Changarnier.

On a constitué notre conseil municipal provisoire. M. Lechêne, négociant, est nommé maire de la ville d'Alger. Le choix est heureux sous tous les rapports, comme administrateur et comme homme privé.

M. Gilardin, notre procureur-général, est révoqué.

M. Vaisse, directeur-général des affaires civiles, est remplacé par M. Lacroix. On dit du bien de ce dernier.

Nous avons eu, ces jours derniers, tous les chefs arabes de la province d'Alger, avec leur suite composée de cinq cents hommes, qui sont venus reconnaître la République française. Ils ont reçu plusieurs cadeaux du gouverneur, et sont repartis le 27 au matin pour regagner leurs tribus.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.

Affaire Cécile Combettes.

Viol et meurtre. — Un frère de la doctrine chrétienne accusé.

PRÉSIDENCE DE M. LABAUME.

Les audiences du 30 et du 31 mars ont été consacrées au réquisitoire de M. le procureur-général et à la défense.

Chronique.

Une manifestation patriotique vient d'avoir lieu dans la commune de Saint-Genis-Laval (Rhône).

Dimanche dernier, un arbre de la liberté a été planté sur la place, en présence des autorités municipales et de toute la garde nationale.

Après une courte et chaleureuse allocution prononcée par le maire, le citoyen Villa a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Citoyens!

» La monarchie vient de s'écrouler à jamais sous les efforts héroïques de vos frères de Paris.

» Sur les débris de cette royauté disparue s'élève, forte et puissante, la République, c'est-à-dire le triomphe de la fraternité sur l'égoïsme individuel, le triomphe de l'égalité sur les aristocraties et les priviléges, le triomphe à jamais impérissable de la liberté sur le despotisme.

» C'est ce triomphe que nous venons consacrer aujourd'hui dans une solennelle et patriotique manifestation.

» Symbole vivant de la force et de la puissance populaire, nous te saluons avec bonheur, avec espoir, avec orgueil!

» Non, citoyens, désormais nulle atteinte ne pourra être portée à nos droits, car ils sont placés sous la sauvegarde d'une liberté glorieusement conquise.

» Et cette liberté, nous la plaçons aujourd'hui sous la sauvegarde de l'ordre, c'est-à-dire sous notre propre sauvegarde, sous celle de notre patriotisme, du sentiment de nos devoirs et de notre amour pour la République.

» Citoyens, jadis on nous disait sur le tombeau des monarques et des grands de la terre : Pleurez, sujets, sur un roi ; pleurez sur une femme reine, mère de reine, fille et sœur de reine. Aujourd'hui je vous dis : Réjouissez-vous, citoyen, devant le berceau de la République, saluez l'aurore de la liberté, car la liberté est à la fois aussi fille, sœur et mère de toutes les Républiques.

» Vive la République! »

Tous les citoyens assistant à cette fête se sont séparés au cri de *Vive la République!*

— Le *Comité général des clubs réunis* prie les citoyens présidents des clubs de se regarder comme invités à y envoyer chacun une délégation composée de cinq membres. Dix-huit clubs, jusqu'à ce jour, ont déjà adhéré.

Séances les lundis, mercredis, vendredis, à quatre heures du soir, Palais-des-Arts, salle des cours.

Le président, MATHIEU fils.

— Le maire provisoire de la ville de Lyon a fait afficher l'avis suivant :

Vu la décision prise par le Comité central, afin de régulariser la distribution des subsistances qui se feront à domicile, les citoyens qui sont dans les brigades et qui n'ont pas encore de travail se présenteront au bureau des subsistances de leur circonscription, afin de se faire enregistrer.

1er arrondissement.		Bremal, rue d'Alger (Perrache).
2e	—	Lacombe, quai de la Charité, 153.
3e	—	Barqui, rue de Pazzi, 9.
4e	—	Rousset, passage de l'Hôtel-Dieu.
5e	—	Rey, quai Villeroy, 8.
6e	—	Papillon, allée Tholozan, place du Plâtre.
7e	—	Dupont, place des Capucins, 4.
8e	—	Chabaud, rue Vieille-Monnaie, 35.
9e	—	Pater, aux Pierres-Plantées, 6.
10e	—	Barre, montée des Capucins, 16.
11e	—	Godemard, place Saint-Georges. Trouillet, huissier, place de la Baleine, 6.
12e	—	Crolas, pharmacien, à Saint-Just.

— M. le général de brigade Neumayer, commandant supérieur de la garde nationale du département, lui adresse la proclamation suivante :

« Citoyens!

« Le gouvernement de la République vient de me confier le commandement des gardes nationales du département du Rhône.

» Mon dévouement vous est acquis depuis long-temps ; à mon tour je réclame votre confiance, sans laquelle la tâche que j'ai à remplir deviendrait impossible.

» Citoyens! le monde entier a les yeux sur notre jeune République. Que vos premiers pas dans l'organisation démocratique qui s'accomplit en France encouragent toutes les nations à vous suivre.

» Répondons à ceux qui nous accusent d'être impuissants pour conserver l'ordre en leur montrant tous les citoyens réunis sous le drapeau de la garde nationale dans une même pensée de protection et de sécurité pour tous.

» Comptez sur moi comme je compte sur vous. Unissons franchement nos efforts. Que la France entière s'enorgueillisse devant le spectacle de la première ville industrielle appelant la confiance et travail par le calme et par l'ordre.

» Lyon, le 3 avril 1848. »

Nouvelles diverses.

Les ouvriers de la papeterie de la Glacière, hommes, femmes et enfants, au nombre de soixante, ont chargé leurs délégués de déposer entre les mains du gouvernement leur offrande à la patrie, 120 f. provenant d'une cotisation sur le produit de leurs journées.

—Les francs-maçons de la loge *Isis-Monthyon* viennent d'offrir au gouvernement provisoire, comme don patriotique, une somme de 1,000 fr.

— La 2e compagnie du 2e bataillon de la 11e légion a fait déposer à la mairie du 11e arrondissement son fonds de masse, dont 100 fr. sont destinés à la crèche de Bethléem, et le reste à venir en aide à l'Etat.

— La 1re compagnie de sapeurs-pompiers est allée prévenir M. le maire du 11e arrondissement qu'outre les soupes qu'elle donnait déjà aux pauvres, elle en fournirait encore quatre, qu'elle mettait à la disposition de la mairie.

— Les ouvriers attachés aux carrières de grès exploitées par M. Lemoine pour le pavage de Paris dans la vallée de l'Yvette, communes de Palaiseau, Orsay, Longjumeau, Marcoussy et Sceaux-les-Chartreux (Seine-et-Oise), sont venus présenter au gouvernement une lettre de M. Lemoine dans laquelle cet entrepreneur expose qu'il est obligé, par suite des circonstances actuelles, de cesser son exploitation, et que, dans l'intérêt des ouvriers qu'il emploie et du service de la ville de Paris, il offre de mettre ses carrières avec leur matériel à la disposition de la ville, afin qu'elle puisse en faire continuer l'exploitation par un ingénieur à ses ordres.

— La mort vient de frapper, à l'âge de 74 ans, l'amiral Rosamel, ancien ministre de la marine.

— Les théâtres sont dans un fâcheux état à Paris comme dans nos départements. Les artistes ne pourraient-ils pas renoncer momentanément à leurs engagements et consentir à n'être payés qu'au prorata des recettes? Cela serait une noble conduite, et les entreprises théâtrales, qui nourrissent tant de familles, ne s'écrouleraient pas.

Nous disons cela pour tous les théâtres, depuis le plus petit jusqu'à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, qui sont, nous assure-t-on, menacés d'une prochaine suspension.

— Les journaux belges continuent à provoquer en termes très vifs une explication de la part du gouvernement provisoire de France au sujet des faits qui ont précédé le combat de Mouscron.

— On lit dans l'*Union :*

« Hier, vers une heure de l'après-midi, les membres du gouvernement provisoire se sont rendus au ministère de la guerre et ont assisté à une séance du conseil de défense, qui s'est prolongée jusqu'au commencement de la soirée.

» On assure que des décisions importantes ont été prises relativement à des mouvements de troupes et à des marchés considérables à passer pour l'achat de 28,000 chevaux et d'équipages de campagne. »

— Divers journaux ont prétendu, d'après une lettre de Paris, que M. Lamartine aurait déclaré que la présence en Espagne du duc de Montpensier serait considérée par le gouvernement provisoire comme un cas de guerre. Le *Popular* dément formellement cette assertion.

— La propriété foncière paie en impôts de toute nature au moins dix pour cent d'un revenu éventuel ; le créancier hypothécaire, dont le revenu est assuré, ne paie rien.

Le rentier ne paie à l'Etat ni l'impôt du revenu, ni droit de mutation, rien, rien. (*Démocratie Pacifique.*)

— L'empereur Nicolas vient de rendre un ukase pour confisquer les propriétés des seigneurs polonais. On voit que le czar commence par leur couper les vivres, en attendant mieux.

— On écrit de Dresde, le 26 mars :

« Cette nuit, le prince et la princesse de Metternich étaient ici. Ils sont arrivés avec des chevaux et repartis pour Leipsig par le premier train pour se rendre à Schkenditz et y prendre la route d'Angleterre, en passant par Magdebourg et Hambourg. M. de Metternich s'est fait connaître au maître d'hôtel, qui a confié le secret à un officier de la garde communale. »

— L'amirauté anglaise vient de donner l'ordre d'armer une division navale composée de six bâtiments de guerre de divers rangs. On ne connaît pas encore la destination de ces forces, mais on pense qu'elles se rendront dans les mers du Nord.

L'effectif des soldats de marine à embarquer sur les bâtiments de guerre anglais vient d'être augmenté. On sait que ces hommes sont employés à bord à faire le coup de fusil ; ils forment aussi, de préférence aux marins, les colonnes de débarquement. Sur les bâtiments français, au contraire, tous les marins sont soldats.

Les vaisseaux anglais de premier rang recevront désormais 200 soldats au lieu de 160. Sur les bâtiments des autres rangs, l'augmentation est également de 25 par 100. (*Courrier Français.*)

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Madrid vient d'avoir sa journée. Elle n'a pas réussi, malheureusement ; mais la partie n'est pas perdue, elle est à peine différée.

Voici les détails que nous trouvons dans une lettre qui nous est adressée de Madrid, le 27 de ce mois, au milieu de la journée. Nous devons faire observer que cette lettre a été écrite par un homme dont les opinions sont entièrement conservatrices et en faveur du ministère Narvaez : c'est dire assez qu'il ne faut accueillir qu'avec réserve les nouvelles favorables au gouvernement.

Dimanche, vers les six heures de l'après-midi, un groupe d'insurgés s'est montré à l'improviste, a poussé un cri de guerre et fait une décharge sur des agents de police qui se trouvaient sur la place del Progreso. Le second chef de la ronde, nommé Redondo, tomba gravement blessé de deux balles. Les insurgés, dont le centre des opérations paraissait être vers la place de la Cebada et les alentours, s'avancèrent et occupèrent les rues Atocha, Principe, Prado, Lebo, Cruz, Gorguera, etc., jusqu'à la rue San Geronimo. D'un autre côté, ils poussèrent jusqu'à la rue de Toledo et les rues latérales, jusqu'à la place Mayor.

Les insurgés poussaient différents cris : *Vive la République! vive la*

reine! vive la liberté et mort aux tyrans! Ils faisaient feu au hasard et en désordre. Ils construisirent des barricades dans toutes les rues que nous nous venons de nommer et préludèrent à l'attaque de l'hôtel des postes.

Narvaez qui en ce moment se promenait en voiture au Prado, informé de ce qui se passait, monta à cheval, et fit marcher les troupes de la garnison. La résistance fut assez vive de la part des insurgés, spécialement dans la rue de San Geronimo, d'où ils furent chassés à la suite d'une charge à la baïonnette, après une assez grande perte, et sur la place de la Cebada, où il y eut un grand nombre de prisonniers et plusieurs morts.

Forcés de battre en retraite devant des forces supérieures, ils se dispersèrent. Cependant 60 d'entre eux se retirèrent en bon ordre et s'emparèrent du théâtre del Principe, où ils résistèrent avec énergie jusqu'à deux heures et un quart du matin, qu'ils furent obligés de se rendre à discrétion. Ce fut le dernier épisode de l'insurrection, car la troupe s'était rendue maîtresse, dès onze heures du soir, de tous les autres points, y compris la place de la Cebada, qui était occupée par 500 insurgés à peu près.

A l'heure où notre correspondant nous écrivait, Madrid était complétement tranquille et la troupe avait regagné ses casernes. De forts piquets occupaient cependant encore la Cebada Puerta Moros et l'hôtel des postes. La perte des troupes en morts et blessés s'élevait à 40 hommes; le capitaine Espana a péri. La perte des insurgés a été plus considérable, et le nombre des prisonniers est d'environ 200.

Le gouvernement a profité de sa victoire comme on pouvait s'y attendre de la part des Bourbons et de Narvaez. Il a déclaré toutes les garanties constitutionnelles suspendues dans tout le royaume, la session de 1847-1848 close, et a mis Madrid en état de siége. Il a ordonné que tous les prisonniers arrêtés les armes à la main seraient jugés par des conseils de guerre; il a défendu toute réunion publique et tout rassemblement composé de plus de cinq personnes; il a ordonné de rechercher les armes de toute espèce et de les mettre en lieu de sûreté; il a envoyé enfin les ordres les plus sévères dans toutes les provinces.

— On attend à chaque instant la nouvelle de l'arrivée de l'ex-duc et de l'ex-duchesse de Montpensier.

On a dit que M. Bulwer, ministre anglais, aurait remis au gouvernement une note officielle à l'effet de déclarer que le gouvernement anglais maintenait sa protestation contre le mariage Montpensier, nonobstant les récents événements de France.

Le bruit court que M. Bulwer doit quitter Madrid à la fin de mars. Son gouvernement l'envoie à l'ambassade de Constantinople. Il doit, à ce qu'on assure, passer deux mois à Paris, avant de se rendre à son poste en Orient. Il gérerait l'ambassade anglaise à Paris jusqu'au retour de lord Normanby ou au rétablissement de lord Harvey.

— On mande de Burgos :

« On assure que les autorités militaires ont reçu l'ordre du gouvernement de mettre les casernes en état de recevoir jusqu'à 8,000 hommes de troupes de toutes armes, qui doivent être réunies sur ce point et former la troisième division de l'armée d'observation de France. La première division serait concentrée à Tolosa et la seconde à Vittoria. »

— On écrit de Valence :

« Hier sont parties de cette ville pour Madrid deux batteries de campagne et une de siége, qui faisaient partie de l'artillerie de la place. Nous ignorons le motif de cet envoi; mais il indique le désir manifeste du gouvernement de réunir des troupes à Madrid pour parer aux craintes qui l'assaillent. On dit qu'un bataillon doit également se diriger sur la capitale. »

— Dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, vers les dix heures, une bande de trabucaires est entrée, d'après ce que nous annonce une lettre de Catalogne, dans une localité nommée Figaro, et y est restée jusqu'à une heure du matin. Elle était commandée, à ce qu'il paraît, par Jubany de Moseny, cabecilla connu dans la dernière guerre. A cette nouvelle, on fit partir de Vich un détachement de 100 hommes du bataillon del Principe; mais, arrivé à Tona, l'officier qui le commandait apprit que les trabucaires avaient quitté Figaro pour se diriger vers Monsey, et il rentra à Vich.

— On lit dans le *Clamor publico :*

« Il paraît que le gouvernement a ordonné d'approvisionner de nombreuses munitions de guerre les places fortes de Pampelune, Santona et Saint-Sébastien.

» On a ordonné d'expédier de Saragosse sur Pampelune 3,300 obus, 91 fusées à la Congrève, un grand nombre d'autres munitions de guerre, et 1,000 quintaux de poudre à canon; sur Saint-Sébastien et Santona 2,398 hommes, 4,000 grenades et 1,000 quintaux de poudre.

» On a extrait également de la fonderie de Trubla, pour l'une des places frontières, 9,500 bombes, 9,000 grenades; de celles de Cadix et de Saint-Ferdinand, 1,000 quintaux de poudre, 6,000 boulets de 24, 2,000 boulets de 4; de celle de Malaga, 300,000 cartouches et 2,000 grenades.

» On nous annonce aussi qu'un contrat a eu lieu, sans être soumis aux enchères, pour la fourniture d'un nombre considérable de rations de tout genre, afin d'établir de vastes magasins à Jaca, Monzon, Pampelune et autres points de la frontière. »

ANGLETERRE.

L'aspect du royaume-uni est toujours le même: meetings chartistes, agitation irlandaise, craintes continuelles d'une explosion, entêtement, aveuglement incurable chez le parti tory et chez une fraction considérable des whigs, alarmes sérieuses chez tous les hommes qui ont l'instinct de la situation.

— Une nombreuse réunion de chartistes s'est tenue à Salford, pour examiner le meilleur moyen à prendre à l'effet de défendre MM. Smith O'Brien, Mitchell et Meagher contre les poursuites dont ils sont l'objet, et de fraterniser avec les ultra-repealers d'Irlande, afin de coopérer pour arriver aux buts respectifs que se proposent les uns et les autres.

(*Morning-Advertiser.*)

— Les observations publiées par certains journaux sur les dispositions de la population en Angleterre annoncent les alarmes et les futiles espérances des hommes jaloux de voir continuer les splendeurs de 20,000 familles au prix de l'appauvrissement de millions d'hommes. Ces hommes redoutent le progrès de l'amélioration politique, et ils espèrent l'arrêter en représentant que les masses industrieuses sont soutenues par la consommation de quelques oisifs.

SUISSE.

NEUCHATEL. — Le *Patriote Neuchâtelois* annonce que la session de l'assemblée constituante s'ouvrira le 5 avril prochain. Il nous apporte aussi la bonne nouvelle que M. Jeanrenaud-Besson, membre déjà désigné du gouvernement provisoire, vient d'entrer en fonctions.

Le gouvernement vient de sanctionner la constitution d'un conseil provisoire, chargé de vaquer à la gestion des affaires de la ville et bourgeoisie de Neuchâtel.

ALLEMAGNE.

Il paraît qu'il s'opère dans la Poméranie et dans le Brandebourg (provinces de Prusse) une espèce de réaction contre les événements de Berlin.

Quelques délégués de ces provinces auraient, dit-on, protesté contre la révolution accomplie dans la capitale.

— On écrit de Kiel, le 25 mars, que le roi de Danemark a révoqué les promesses qu'il avait faites relativement à l'émancipation du Schleswig-Holstein, et qu'il a résolu de commencer la guerre contre les deux duchés.

Des désordres ont éclaté à Sottorp.

— On écrit de Mayence, 26 mars :

« Bade, Hesse, Nassau et Wurtemberg s'entendent sur l'adoption d'un système uniforme de landwehr. Les villes de la Prusse rhénane ont adressé au roi quatre délégués chargés de demander des institutions démocratiques sous la forme constitutionnelle. »

— On écrit de Francfort, 27 mars :

« La diète, alarmée par l'annonce de l'arrivée sur la frontière de France d'un corps de 12,000 ouvriers allemands venant de Paris et d'Alsace, a fait armer environ 40,000 hommes; mais on ne doit voir là qu'une simple mesure de précaution.

» L'Autriche continue, et toujours avec le même succès, ses démarches auprès du parti libéral allemand. »

HAMBOURG, 26 *mars*. — Aujourd'hui, la députation de Schleswig-Holstein est revenue de Copenhague à Kiel. Arrivés sur la place du marché, les députés ont donné lecture au peuple de la réponse suivante du roi :

« Nous vous déclarons, sur votre demande, que nous avons l'intention : 1° d'accorder à notre duché de Holstein, comme état indépendant de la confédération germanique, une constitution vraiment libre, basée sur un droit électoral très large et accordant l'armement du peuple, la liberté de la presse et le droit d'association; 2° que, par suite, notre duché de Holstein aura, indépendamment d'un gouvernement particulier et d'un armement militaire, des finances séparées, aussitôt qu'une union avec le Danemark et Schleswig aura été convenue; 3° que nous joindrons nos efforts à ceux qui auront pour objet l'établissement d'un parlement allemand énergique et naturel; 4° que nous n'avons ni le droit, ni la puissance, ni la volonté d'incorporer notre duché de Schleswig dans la confédération germanique; mais que nous voulons fortifier l'union indissoluble de Schleswig et du Danemark par une constitution commune, libérale, et que nous avons résolu de protéger l'indépendance du duché de Schleswig par des institutions provinciales plus larges, et notamment par une diète et une administration particulières. Nous ajouterons que c'est notre vœu sérieux de fonder, par un accord sincère avec nos chers et fidèles sujets, la tranquillité et la liberté dans notre pays, et que nous considérons comme le devoir le plus sacré de prince légitime de protéger de toutes nos forces l'empire de la loi et le maintien de la paix publique.

» Copenhague, 24 mars.

» Contresigné : **A.-W. HOLTKE**, *président du conseil.* »

Il résulte de cette signature que M. Bardenfleth n'est plus président du conseil. Le parti ultra-danois domine le roi et l'opinion publique. La députation de Schleswig-Holstein a été escortée jusqu'au bateau à vapeur, en prenant un détour, et, lorsqu'elle s'est rendue au château, les étudiants ont eu beaucoup de peine pour la protéger.

Samedi, la nouvelle est arrivée à Rendsbourg que les troupes allemandes de la garnison de Fredericia, ville du Jutland, ayant appris ce qui était arrivé à Kiel et à Rendsbourg, s'étaient révoltées, avaient vaincu les Danois et étaient parties pour Schleswig. On ajoutait qu'il y avait eu un violent incendie à Fredericia.

Le gouvernement provisoire siégeant à Rendsbourg vient de proclamer la liberté de la presse, le droit de réunion et l'armement des bourgeois.

Ce soir, la forteresse de Rendsbourg se trouve à l'abri de toute attaque ennemie. Les bastions sont garnis de canons. (*Boersenhalle.*)

IRLANDE.

Le bruit a couru au passage de l'Opéra que l'Irlande s'était soulevée en masse. Les journaux anglais ne disent pas que l'on en soit là, mais font entendre que la fermentation augmente dans ce pays.

Quantité de fusils, disent les feuilles de Dublin, ont été envoyés à quelques-uns des comtés du centre pour y être vendus, et nous entendons dire dans différents quartiers de Dublin que les manufactures de piques ont commencé à fonctionner sur une échelle plus étendue, principalement dans le comté de Meth. Un négociant, en rapport avec ce pays, nous a assuré que beaucoup de forgerons sont activement employés à fabriquer des fers de piques, et nous avons entendu parler de marchés faits pour cinq cents de ces armes si formidables.

Une explosion semble donc de plus en plus imminente.

(*Le Garde national.*)

PRUSSE.

BRESLAU, *le 24 mars*. — La nouvelle que des masses de troupes russes arrivent à la frontière de Pologne du côté de la Silésie se confirme; les cosaques font déjà des incursions.

— On écrit de Berlin, le 29 mars :

« La guerre avec la Russie est pour ainsi dire déclarée. Un régiment a été envoyé à la frontière. Les Polonais amnistiés partent ce soir pour Posen.

» On pense qu'il sera possible d'organiser dans le grand-duché de Posen une armée de 40,000 hommes. Si la Suède profite du moment favorable pour pénétrer dans la Finlande, la Russie ne peut pas résister long-temps. »

RUSSIE.

Une lettre particulière de Saint-Pétersbourg, en date du 15 mars, contient ce qui suit :

« Il y a à peine dix jours que nous connaissons ici les événements de Paris, et déjà tout revêt une apparence guerrière.

» Tous les soldats en congé sont rappelés sous les drapeaux pour le 1er (13) avril.

» Le recrutement est terminé et ajoute à l'armée un renfort de 300,000 hommes.

» Il est probable qu'avant la fin d'avril, une partie des forces russes sera dans la Pologne méridionale, sur les frontières de Silésie et de Bohême.

» La garde suivra ce mouvement, car l'empereur a félicité, il y a peu de jours, les officiers à l'occasion de la prochaine ouverture d'une campagne. »

MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

Le grand-duc a adressé une proclamation à son peuple, par laquelle il lui accorde, outre l'abolition de la censure, qui a déjà eu lieu, le droit de s'associer pour discuter des questions relatives à la politique générale, aux affaires communales et à celles du pays, et le droit de s'armer. Il promet, en outre, de convoquer sous peu de jours une diète extraordinaire des états pour lui soumettre toutes les réformes nécessaires au bien-être du Mecklembourg et à l'union allemande.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de mars dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :

145	balles ou parties	d'organsin, pesant ensemble	net	12,829 kil.
172	—	de trame,	—	8,332
102	—	de grège,	—	9,349
31	—	de soies diverses,	—	945
53	parties de bobines pleines et vides,		—	523
8	parties de laine,		—	»
511	numéros placés.		Poids total,	32,178 kil.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT. 1er cours.	COMPTANT. dernier cours.	LIQUID. COUR. 1er cours.	LIQUID. COUR. dernier cours.	LIQ. PROCH. 1er cours.	LIQ. PROCH. dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	292 50	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	215	»	»	»	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

ERRATUM AUX ANNONCES.

C'est par erreur que dans notre numéro du 28 mars nous avons annoncé que l'insertion relative à la société du *Comptoir Lyonnais* était faite par l'étude de Me Bourgeois, notaire à la Guillotière, tandis qu'elle a été faite par celle de Me Hodieu, notaire à Lyon, dépositaire de la minute de l'acte de société.

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.

COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Paris le *lundi 1er mai* 1848, à midi précis, rue de la Victoire, n° 38, salle Herz.

Les propriétaires de 25 actions au moins ont seuls droit d'y assister ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire propriétaire lui-même de 25 actions.

Pour obtenir leur carte d'admission à l'assemblée générale, MM. les actionnaires auront à justifier de leurs certificats d'actions et, s'il y a lieu, des procurations de leurs mandants, quatre jours au moins avant le 1er mai, au siége social, à Paris, rue Grange-Batelière, n° 4.

Cette justification pourra être faite pareillement dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, quai de Retz, n° 28, mais huit jours avant celui de l'assemblée. (2677)

MAGASIN. A louer à la Saint-Jean, quai d'Orléans, n° 31, magasin, arrière-magasin et cave. Ce magasin, dans une position avantageuse pour divers genres de commerce, paraît surtout convenir pour la ferronnerie ou pour un bureau de messageries. (1688)

12,000 PIEDS DE MURIERS

GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT,

à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Evêque, à Vienne (Isère). (1269)

RENTES VIAGÈRES. — **DOTS** DES ENFANTS. —

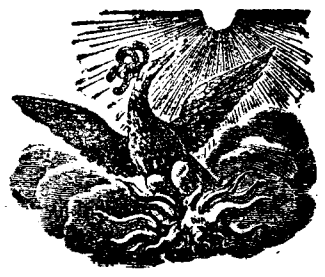

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr.	46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr.	» c. 0/0
55	8	40	75	13	31
60	9	51	80	14	89
65	10	68			

Agents généraux à Lyon : MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN.—Bureaux : quai de Retz, n. 37.

(6922)

HÉMORRHOIDES. Baume qui les guérit instantanément sans répercussion, succès constaté par presque tous les médecins.

Chez Paul GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris. (7645)

DÉPOTS, à Lyon. aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

ÉPICERIE. A vendre, Fonds d'Epicerie, place Saint-Vincent, n° 11. S'y adresser. (1698)

GRAINES DE VERS A SOIE D'ITALIE.

Chez M. CHABOD FILS,

Rue Saint-Dominique, 11. (1901)

Sirop de Mou de Veau,

Préparé par QUET aîné, pharmacien, pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les affections de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel; à Roanne, M. Lacollonge-Renaud, tous pharmaciens. (3801)

MAISON BOURGEOISE. A louer, à Sainte-Foy-lez-Lyon, place des Quatre-Vierges, une **Maison bourgeoise** composée de :

1° Rez-de-chaussée comprenant vaste cuisine, salle à manger, salon réparé à neuf, fruitiers, buanderie, cave voûtée et spacieuse, etc., etc.

2° Premier étage comprenant cinq chambres et une grande salle.

3° Beau jardin garni d'arbres fruitiers, salle d'ombrage, etc., etc.

4° Vaste basse-cour, remise, cellier, écurie, fenil et autres accessoires.

S'adresser à M. Sambet fils, Grande-Rue, à Sainte-Foy-lez-Lyon. (1902)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. —(Voir l'instruction).—Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

SIROP PHILENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 42.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (*Affranchir.*) (3528)